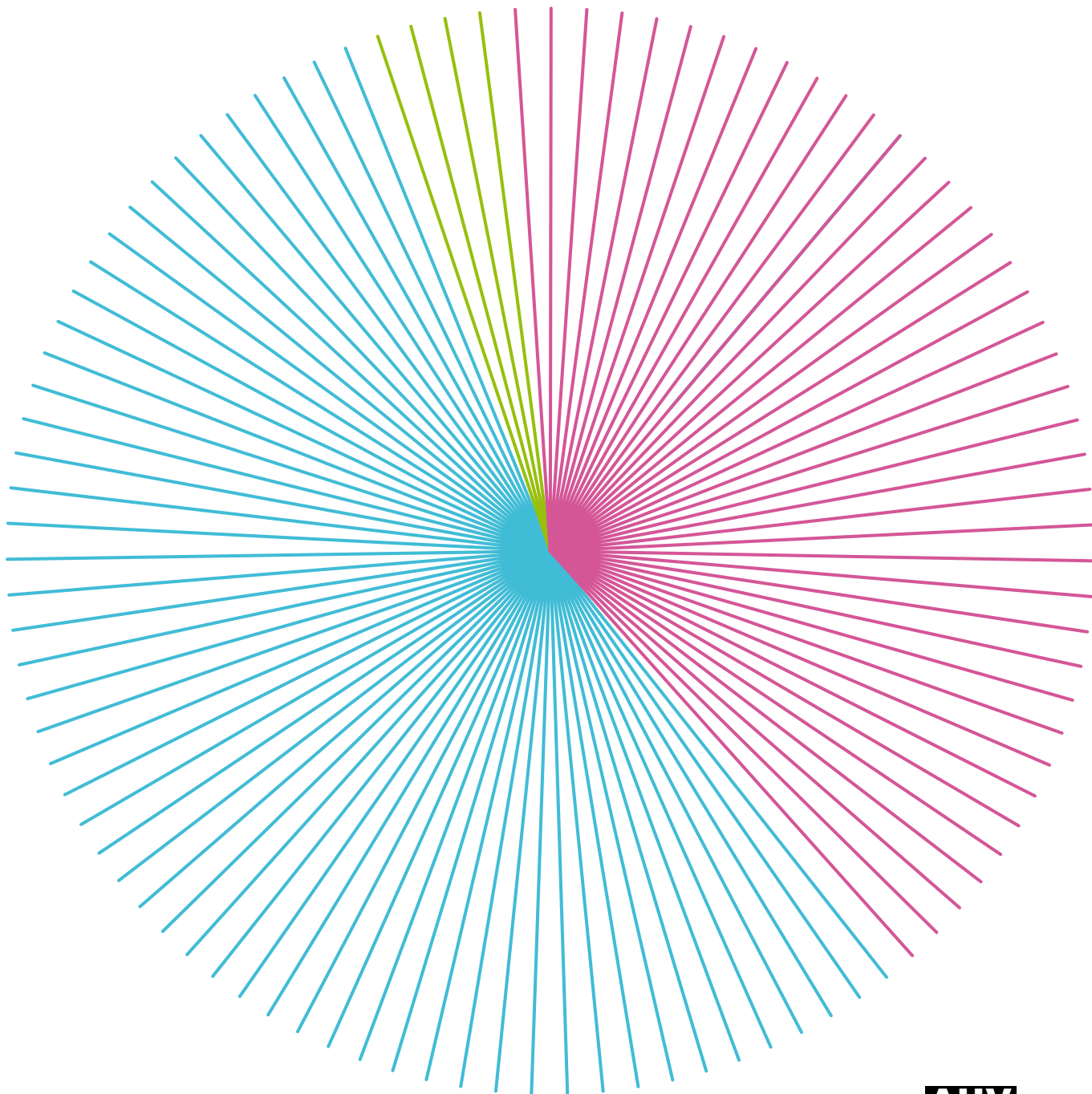


Rapport annuel 2013

Caisse de compensation du canton de Berne



Au final, le résultat de notre travail est toujours exprimé par un seul chiffre. Mais avec de nombreux chiffres, nous pouvons faire des statistiques. Cette année, nous avons rassemblé et présenté nos chiffres au sujet des « personnes sans activité lucrative ». Le résultat est entre vos mains: un rapport annuel illustré par six graphiques qui nous fait grandement plaisir – plaisir que nous espérons partagé.

Sommaire

04 Avant-propos

Divisions

08 Cotisations et allocations

10 Prestations

15 Support et services

20 Organisation

Comptes annuels 2013

22 Caisse de compensation
du canton de Berne

24 Caisse d'allocations familiales

26 Rapport de l'organe de révision

27 Impressum

Avant-propos du directeur

En automne 2009, la décision a été prise de développer des applications entièrement nouvelles pour les prestations. Avec la mise en service de NIL+ le 3 janvier 2013, nous avons pu comme prévu réaliser une nouvelle étape importante pour la Caisse de compensation du canton de Berne.



Heiner Schläfli, directeur de la Caisse de compensation du canton de Berne

Développement du service public

Les différentes applications sont conçues tant du point de vue des cotisations, des prestations que des finances de manière à ce qu'il soit possible de travailler à tous les niveaux de manière efficace et sans rupture de médias. Il est désormais par exemple possible pour les agences AVS d'être directement reliées à l'application de la Caisse de compensation également pour ce qui est des prestations. Elles peuvent suivre toutes les étapes du traitement et donner rapidement des renseignements aux assurés sans avoir à contacter la Caisse de compensation. Outre l'enregistrement et la présaisie des demandes de prestation, les agences AVS peuvent traiter de manière indépendante les décomptes qui leur sont envoyés et procéder aux versements lorsqu'il s'agit du remboursement des participations aux coûts et des franchises, ce qui se traduit par un traitement nettement plus rapide pour les assurés. Cela renforce la fonction des agences AVS en tant que premier interlocuteur, notamment pour des questions concernant les prestations complémentaires, et cela équivaut à une extension du service public dans leur domaine de compétence.

Avec le développement et l'introduction de NIL+, nous avons à de nombreux égards atteint nos limites. Les phases de développement et d'introduction n'ont pu être maîtrisées que grâce à l'engagement exceptionnel de toutes les personnes impliquées et ont exigé d'importantes ressources. Il faut rappeler dans ce contexte la collaboration intense et axée sur les objectifs avec nos agences AVS et en particulier avec leur association. Ensemble, nous avons pu très rapidement adapter et améliorer les processus qui concernent les agences AVS dans des domaines importants.

Au cours de l'exercice sous revue, il a été possible de remédier aux défauts de jeunesse, de combler les retards et de réaliser les améliorations qui n'avaient pu être constatées que dans le cadre du travail quotidien. Ce processus de consolidation sera poursuivi afin que les collaboratrices et les collaborateurs de la Caisse de compensation et les agences AVS acquièrent plus

d'assurance et de confiance ainsi qu'une plus grande routine dans l'utilisation de cet instrument de travail moderne.

Acquisition de nos locaux

La Caisse de compensation a par ailleurs fait l'acquisition au 1^{er} février 2013 des locaux à la Chutzenstrasse précédemment utilisés par l'office AI du canton de Berne. La CCB est donc désormais le seul propriétaire de ce bâtiment administratif idéalement situé. Avec la Ligue pulmonaire suisse, la Ligue pulmonaire bernoise et le Service régional Berne-Mittelland, nous avons trouvé des locataires idéaux pour une grande partie des locaux supplémentaires. L'acquisition de l'immeuble et le concept de location ont entraîné des travaux de rénovation et de transformation de grande ampleur qui ont pu être menés à bien dans les meilleurs délais.

Tirer parti des nouvelles impulsions

L'équipe de direction de la Caisse de compensation a vécu au cours de ces dernières années un rajeunissement complet. Avec l'arrivée de Martin Benz comme responsable de la Division cotisations et allocations, la dernière lacune a été comblée. La Caisse de compensation veut tirer parti de ces nouvelles impulsions et emprunter de nouvelles voies afin de renforcer sa position de deuxième plus grande Caisse de compensation cantonale de Suisse. Elle veut mettre en œuvre ses services de manière professionnelle et efficace pour l'exécution du 1^{er} pilier en faveur des cotisants et des ayants droit.

Avec nos meilleures salutations

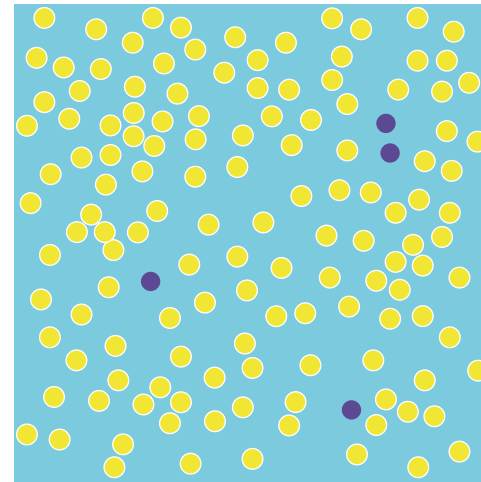
Heiner Schläfli, directeur

Caisse de compensation du canton de Berne

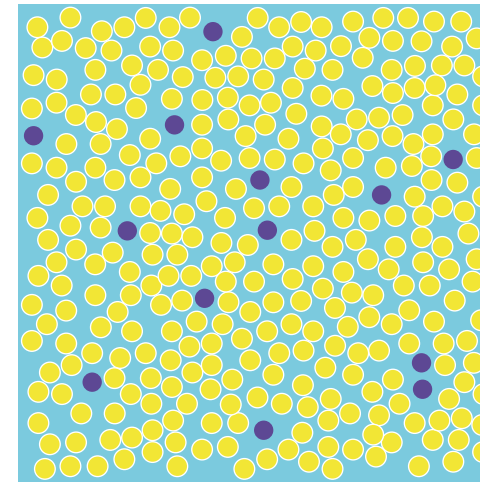
N° 1

Densité de la population et nombre de personnes sans activité lucrative au km², 2013, par arrondissement administratif

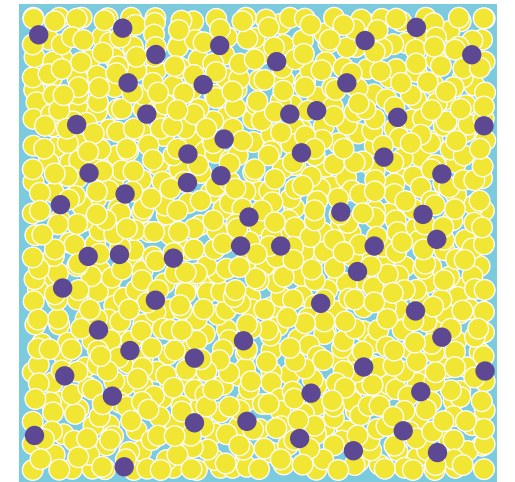
L'attribution aux différents arrondissements administratifs a été effectuée sur la base de l'appartenance à une agence AVS.



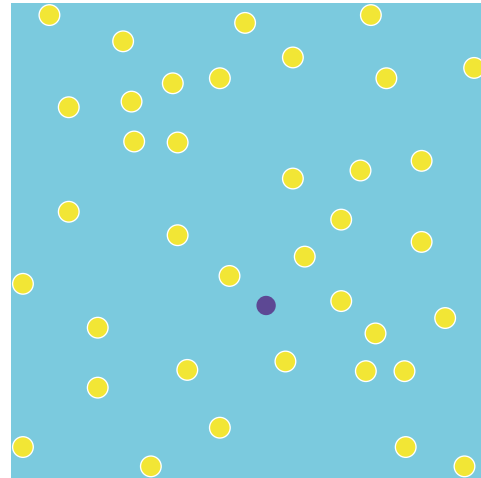
EMMENTAL



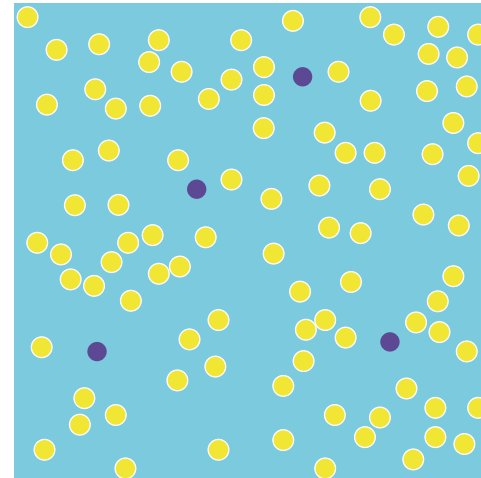
THOUNE



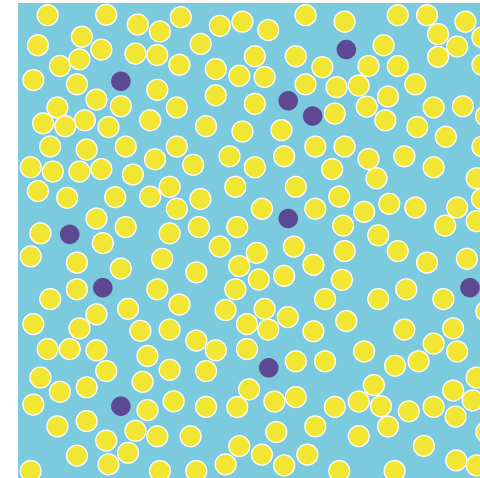
BIENNE



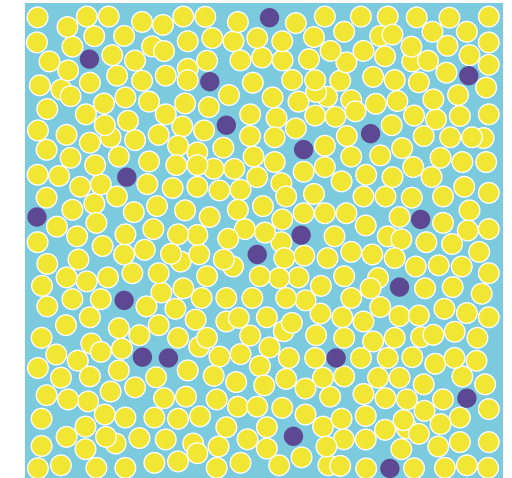
INTERLAKEN-OBERSHASLI



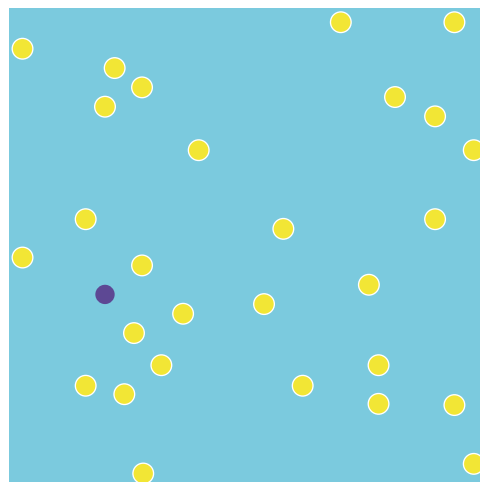
JURA BERNOIS



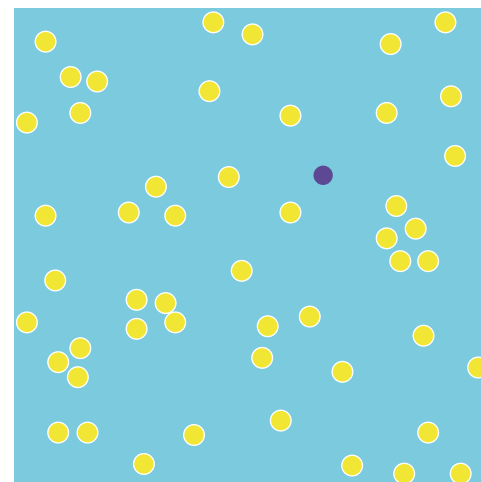
OBERAARGAU



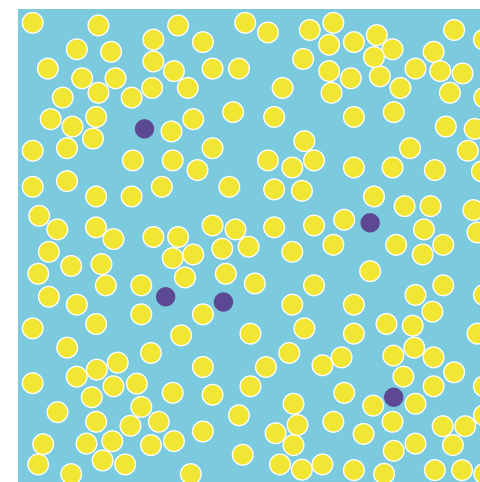
BERNE-MITTELLAND



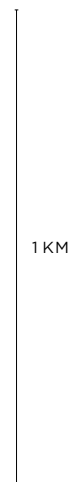
OBERSIMMENTAL-SAANEN



FRUTIGEN-SIMMENTAL



SEELAND



PERSONNE SANS ACTIVITÉ LUCRATIVE ●

Division cotisations et allocations

A fin 2013, 57 collaboratrices et collaborateurs travaillaient dans la Division cotisations et allocations. Parmi leurs tâches, on compte pour l'essentiel la fixation et la perception des cotisations à l'égard des employeurs, des indépendants et des personnes sans activité lucrative, ainsi que la vérification et le versement de prestations pour ce qui est des allocations pour perte de gain, des allocations de maternité et des allocations familiales.

Dans le cadre
de cette activité

68 153

Attestations de salaire ont été comptabilisées suite à la facturation aux employeurs concernés.

45 795

versements d'allocations familiales ont été effectués. Ce qui donne ici particulièrement du travail, c'est de vérifier en cas de poursuite des études s'il existe encore un droit à des allocations familiales et à qui, du père ou de la mère, celles-ci doivent être versées.

La saisie et le suivi de

41 422

personnes sans activité lucrative (essentiellement des étudiants et des personnes en retraite anticipée, mais également des chômeurs en fin de droits, des globe-trotters, des rentiers et des réfugiés) ont été effectués.

Des procédures de rappel et d'encaissement ainsi que

10 380

poursuites ont été exécutées.

5369

demandes d'indépendants ont été vérifiées et traitées.

36 590

cartes APG ont été vérifiées et traitées.

3066

allocations de maternité ont été versées.

Comme lors des années précédentes, ces tâches ont pu être menées à bien sans accroc grâce à l'engagement efficace de tous les collaborateurs et à une solution informatique efficace. Il n'y a guère eu d'oppositions contre les 97 728 décisions : les oppositions et les recours se sont maintenus, avec 0,8 % (795 oppositions) respectivement un demi pour mille (51 recours), à un niveau très bas, comme à l'ordinaire.

Nouveau chef à partir du 1^{er} mai 2013

La Division cotisations et allocations a été dirigée jusqu'au 31 mars par Robert Gygax. Celui-ci a quitté notre Caisse de compensation pour raison d'âge après près de 34 ans de service ! A partir du 1^{er} mai, c'est Martin Benz qui a repris la tête de cette division.

Procédure simplifiée pour les employeurs

L'année passée, l'ancienne solution de gestion des employeurs Access a été remplacée par la procédure simplifiée dite LTN. Cette procédure a été introduite en 2008. Le but était de simplifier la vie des employeurs qui occupent des salariés avec des salaires relativement bas, typiquement des personnes affectées à des tâches de nettoyage ou d'aide ménagère. Cette procédure se base sur la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN), et elle prévoit pour des salaires jusqu'à 21 060 francs un décompte simplifié qui inclut notamment un impôt à la source. Les employeurs doivent s'annoncer et ils doivent déclarer chaque année la masse salariale de leur-s employé-e-s. Ils reçoivent de la Caisse de compensation un décompte ainsi qu'un certificat de salaire pour la ou les personnes qu'ils emploient. Cette procédure peut en outre également être choisie par des employeurs avec plusieurs salariés ; dans un tel cas, la masse salariale ne doit toutefois pas dépasser le montant de 56 160 francs par année.

Lors de l'introduction de cette procédure simplifiée, nous avons commencé avec quelques centaines d'employeurs ; aujourd'hui, après le passage à notre application étendue à ce domaine particulier, il y en a déjà presque 6500. En même temps que ce changement, nous avons procédé à une adaptation organisationnelle : jusqu'à la fin de

l'année passée, ce domaine était géré de manière centralisée par deux collaborateurs des services de base. Lors du remplacement de l'ancienne base de données Access, les travaux ont été reportés sur tous les groupes de cotisations. Les salariés assurés dans ce segment auront donc affaire avec de nouveaux interlocuteurs, différents d'une région à l'autre, mais la qualité des prestations restera la même.

Consolidation des Caisses d'allocations familiales

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale sur les allocations familiales (LAFam) et de la législation cantonale correspondante (LCAFam), tous les employeurs devaient être soumis à une Caisse d'allocation familiale à partir de 2009 et ne pouvaient plus faire valoir d'exceptions. Pour les employeurs de droit public du canton ainsi que pour les entreprises qui ne relèvent pas du droit public mais qui sont en relation étroite avec le canton ou une commune, il a par conséquent été créé la Caisse d'allocations familiales de l'association des institutions de droit public du canton de Berne (CAF ÖKB). La gestion de la CAF ÖKB a été confiée à la Caisse de compensation du canton de Berne. Il s'est avéré au fil du temps que pour ces membres, les avantages d'une caisse propre ne correspondaient pas aux attentes et qu'en fait, les exigences de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations en matière de constitution de réserves auraient rendu nécessaire de procéder à une forte augmentation du taux de cotisations. Raison pour laquelle les membres de la CAF ÖKB ont été transférés dans la Caisse d'allocations familiales du canton de Berne au 1^{er} janvier 2013.

Division prestations

La Division prestations veille à ce que les prestations soient versées chaque mois et ponctuellement aux 130 000 rentières et rentiers AVS et AI, aux 44 000 bénéficiaires de prestations complémentaires ainsi qu'aux quelque 7500 personnes qui reçoivent des allocations pour impotents et aux en moyenne 1000 bénéficiaires d'indemnités journalières AI. Avec ses 107 collaboratrices et collaborateurs, la Division prestations est la plus grande division de la Caisse de compensation du canton de Berne.

Application pour les prestations NIL+

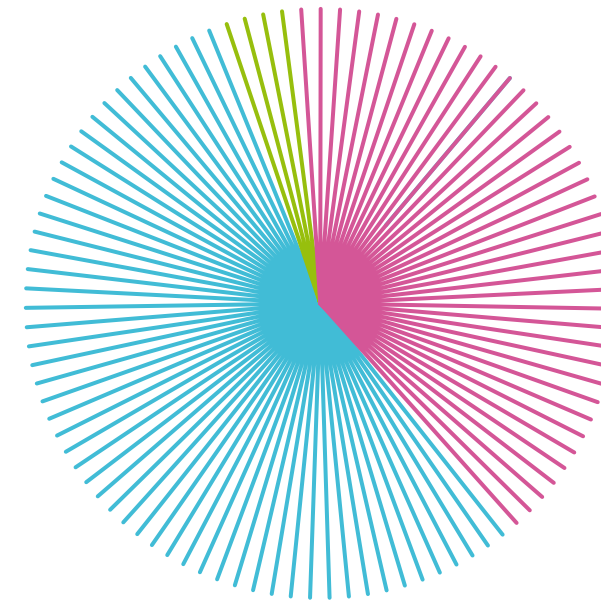
Toutes les applications spécialisées ont été nouvellement développées en collaboration avec un développeur de logiciels depuis l'automne 2009. Fin 2012, celles-ci ont atteint un degré de maturité qui a permis le remplacement du logiciel utilisé jusque-là. L'introduction de la nouvelle application pour les prestations NIL+ a marqué de manière déterminante l'exercice 2013.

Les données ont pu être reprises sans problème de l'ancien système, et les rentes, les indemnités journalières et les prestations complémentaires en cours ont été versées ponctuellement comme de coutume. Il y a toutefois eu pour tous les types de prestations certaines difficultés pour saisir les nouvelles demandes ainsi que dans le processus de mutation, de sorte que quelques travaux d'adaptation ont dû être réalisés. A pleine charge, la performance du système était insuffisante, notamment durant le premier trimestre. Des défauts de jeunesse dans le développement, une performance insuffisante du système tout comme un manque de routine dans l'utilisation du programme ainsi que la nouvelle organisation procédurale ont influencé le rythme de travail de toute la division.

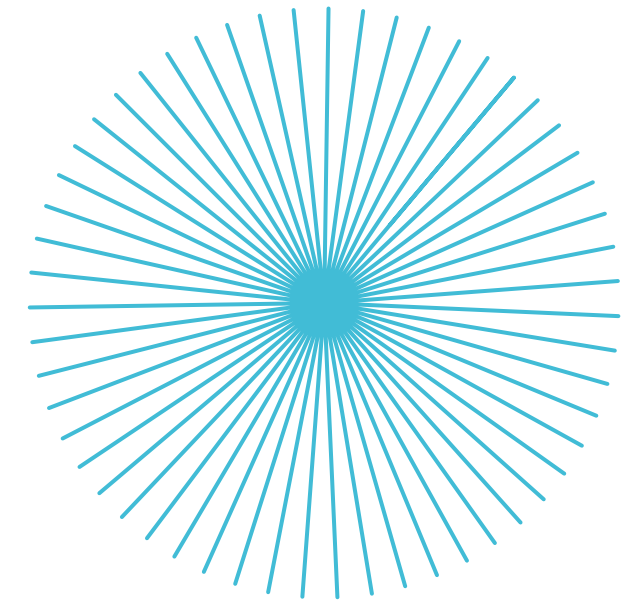
Dans une première phase, il a été remédié aux défauts du programme et il a été procédé à des optimisations principalement dans le domaine des rentes AVS et AI, puis, dans une seconde phase, dans le domaine des prestations complémentaires ordinaires ainsi que dans celui des frais de maladie et d'invalidité. Parallèlement, tout a été entrepris pour augmenter la performance du système. A partir du milieu de l'année 2013, la situation au niveau du traitement était telle qu'à l'exception de certains cas particuliers exceptionnels, tous les dossiers pouvaient être traités, et l'application fonctionnait de manière stable et suffisamment performante.

Bien qu'en ce qui concerne le système, nous ayons pu travailler avec une application stable et performante au cours du deuxième semestre 2013, le processus d'adaptation et d'amélioration n'est pas terminé et durera encore un certain temps.

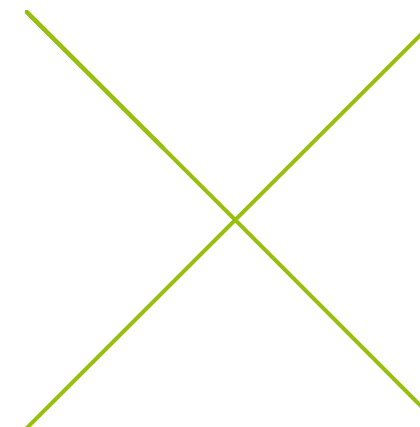
Les remplacements de logiciels de cette ampleur sont toujours liés à certains risques et incertitudes. Grâce à l'engagement de toutes les personnes impliquées, avant tout des collaboratrices et collaborateurs mais également du fournisseur du logiciel, des services informatiques internes, des responsables du projet utilisateur et de toutes celles et ceux qui nous ont soutenus, nous avons pu faire face en tout temps à nos obligations envers les bénéficiaires de rentes.



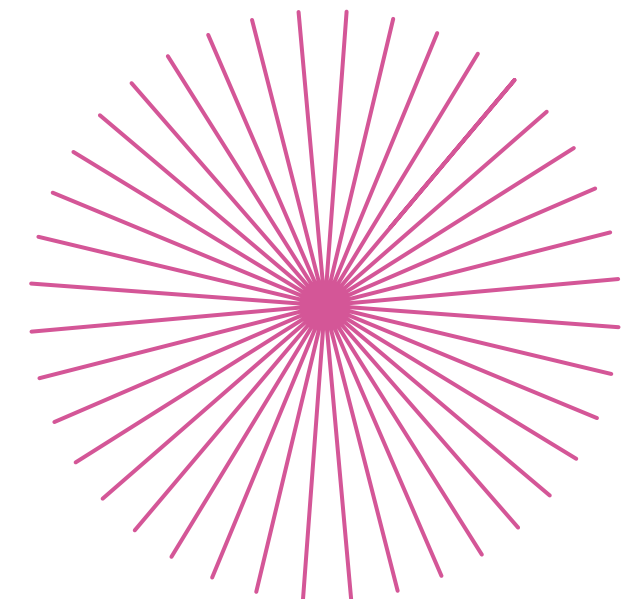
POPULATION TOTALE
992 617



PERSONNES EXERÇANT
UNE ACTIVITÉ LUCRATIVE 550 447



PERSONNES SANS ACTIVITÉ LUCRATIVE
41 422



AUTRES (RENTIERS, ENFANTS...)
386 170

10 000 PERSONNES

N° 2 Ensemble de la population du canton de Berne répartie entre personnes exerçant une activité lucrative, personnes sans activité lucrative et autres, 2013

Uniquement les personnes sans activité lucrative qui
sont assujetties à la Caisse de compensation du canton de Berne.

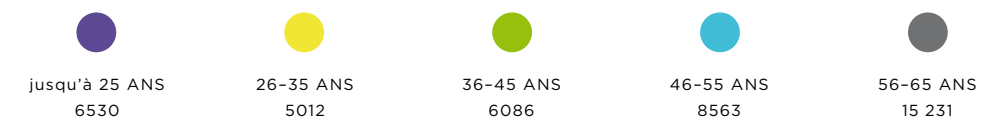
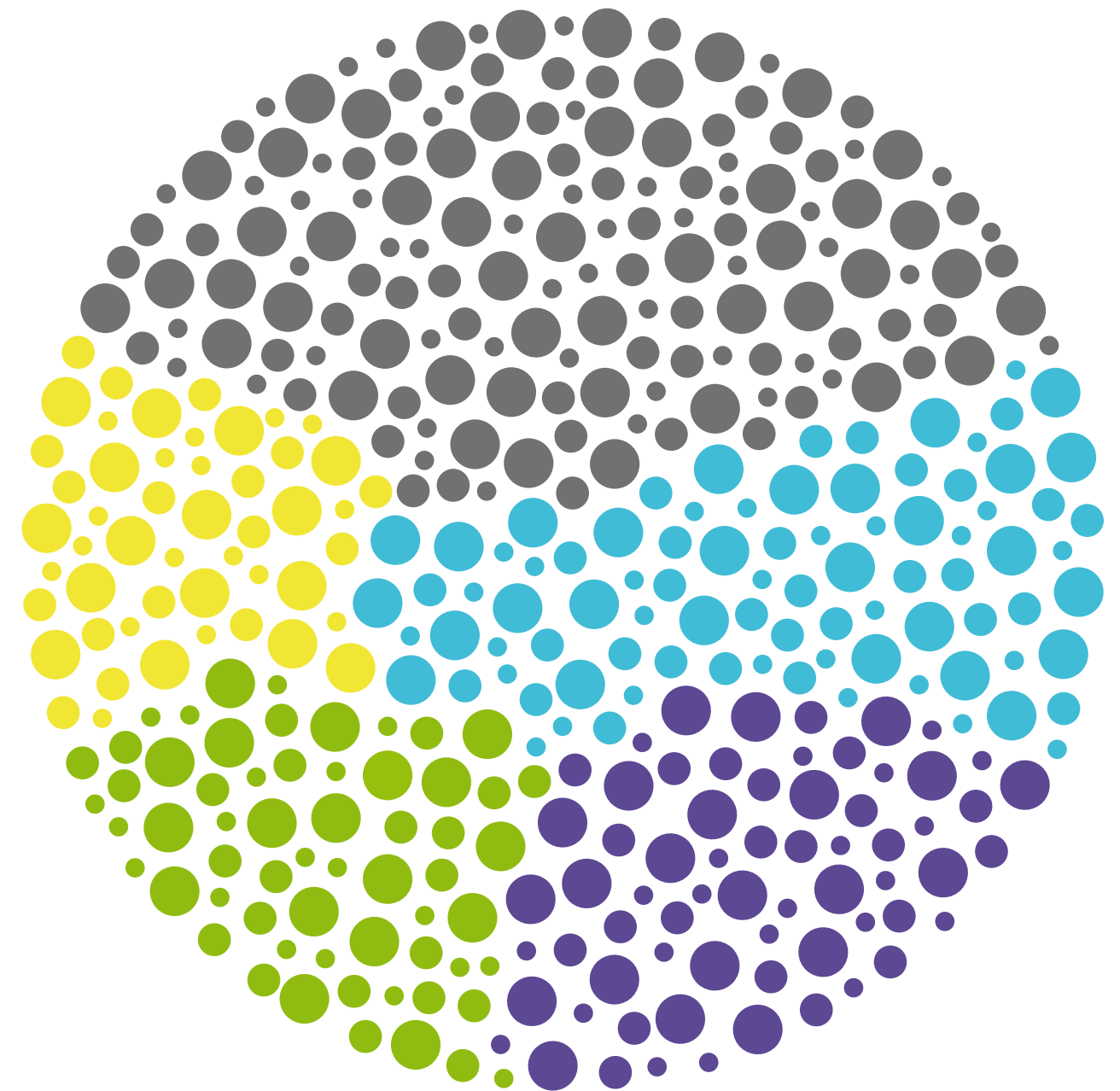
Les collaboratrices et collaborateurs

Avec l'introduction de la nouvelle application, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont dû faire preuve de motivation, de capacité d'apprentissage, de persévérance ainsi que d'une certaine tolérance aux frustrations. Les suspens se sont accumulés sans que personne n'en soit responsable. Les durées de traitement cibles des nouvelles demandes ne pouvaient plus être respectées, surtout dans le domaine des prestations complémentaires. Diverses mesures n'ont dans un premier temps pas eu l'efficacité souhaitée, ce qui fait que durant le quatrième trimestre, le temps de travail hebdomadaire a dû être relevé de 42 à 45 heures. Grâce au grand engagement de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs, la durée de traitement des dossiers a pu à nouveau passer à moins de quatre mois.

Les agences

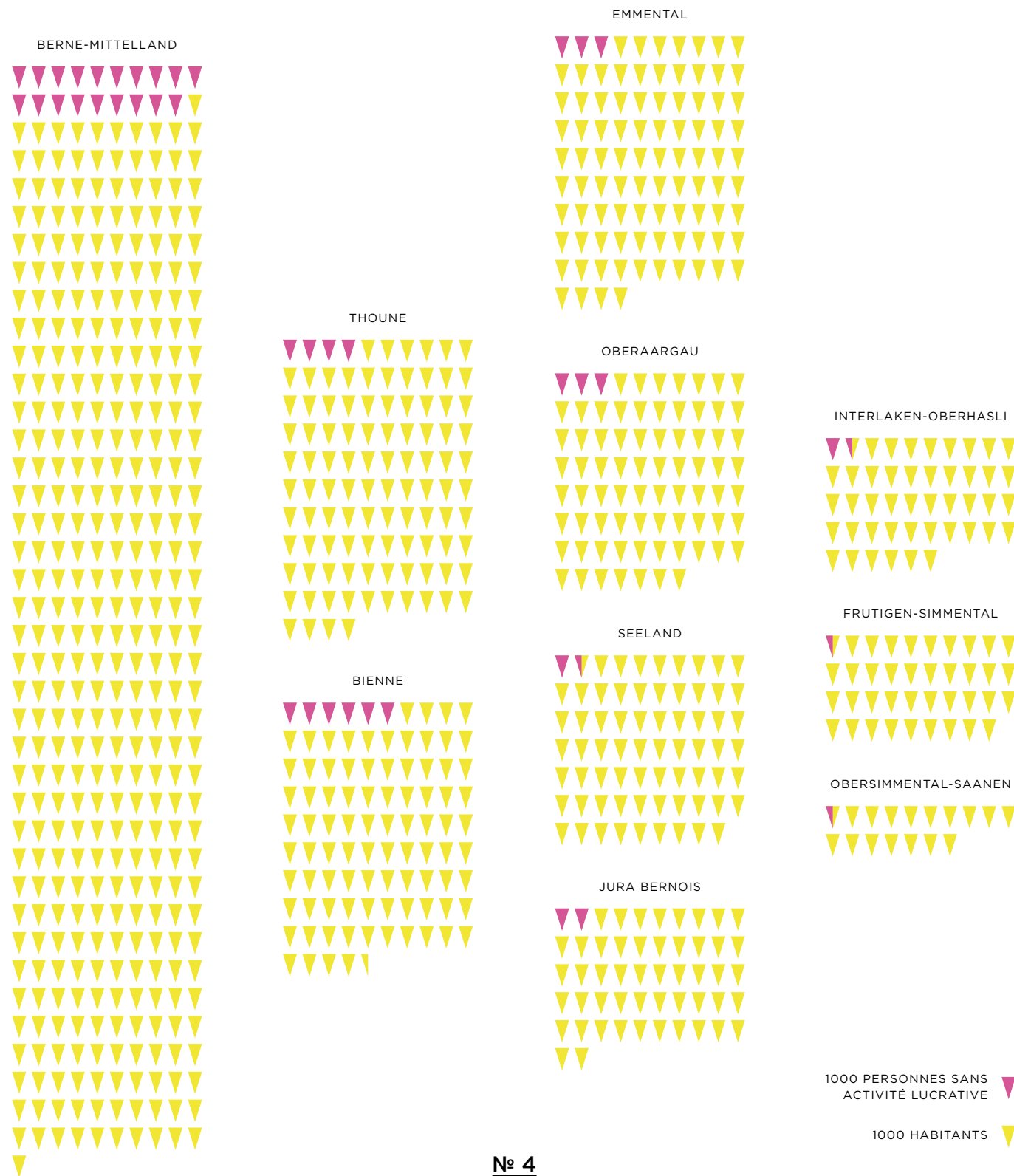
Grâce à l'introduction du nouveau logiciel de gestion des prestations NIL+, les collaboratrices et les collaborateurs des agences AVS ont été intégrés dans la procédure de traitement électronique. Leur tâche en ce qui concerne les prestations complémentaires ordinaires est de procéder à la présaisie des données et de faire le lien entre les documents et le dossier électronique de la personne assurée. Grâce à NIL+, les agences peuvent rembourser directement les participations aux coûts et les quotes-parts des assureurs-maladie ainsi que les frais de transport aux bénéficiaires de prestations complémentaires. Ces tâches requièrent des connaissances opérationnelles de l'application NIL+ ainsi que des connaissances professionnelles dans le domaine des frais de maladie et d'invalidité.

Au début, les agences AVS se sont plaintes de la complexité des processus de travail. A l'occasion de plusieurs séances régionales des agences AVS, celles-ci ont reçu une formation supplémentaire en matière d'utilisation de NIL+ et ont acquis de nouvelles connaissances professionnelles. Une autre mesure prise en collaboration avec l'Association bernoise des responsables d'agences AVS a été de s'efforcer de simplifier la saisie des données. Cette solution a été présentée aux agences AVS à la fin de l'exercice 2013 et a reçu de leur part un accueil positif. A titre de soutien supplémentaire, la Caisse de compensation a organisé en octobre des formations complémentaires de grande ampleur. La collaboratrice d'une agence AVS a par ailleurs développé un manuel d'utilisation de NIL+.



N° 3

Structure d'âge des personnes sans activité lucrative dans le canton de Berne en personnes/nombre, 2013



N° 4

Nombre de personnes sans activité lucrative par arrondissement administratif par rapport à la population résidente, 2013

L'attribution aux différents arrondissements administratifs a été effectuée sur la base de l'appartenance à une agence AVS.

Division support et services

La Division support et services remplit principalement des fonctions transversales dans les domaines classiques : finances, infrastructure, personnel et informatique. Le domaine spécialisé compte individuel est lui aussi rattaché à la Division support et services. 38 collaboratrices et collaborateurs apportent leur soutien pour les tâches principales assumées par les deux divisions spécialisées « cotisations et allocations » et « prestations », et veillent à la planification, à l'évaluation et à l'acquisition de toutes les ressources nécessaires. L'hétérogénéité, la variété et la complexité des tâches et des attentes des deux divisions spécialisées posent constamment de nouveaux défis aux collaboratrices et collaborateurs.

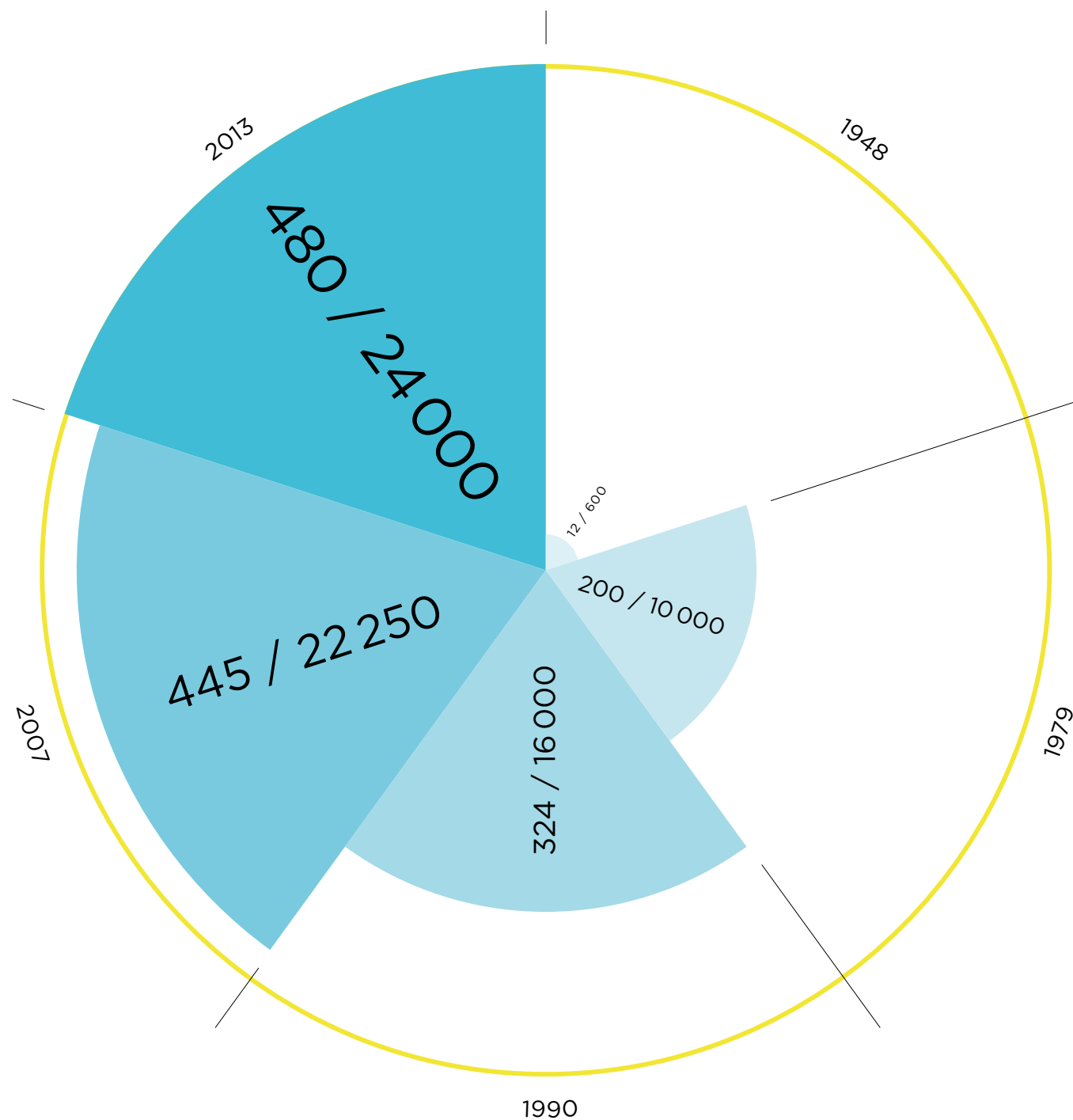
Transformation de la Chutzenstrasse 10

Le départ de l'office AI de Berne à fin 2012 a permis à la Caisse de compensation du canton de Berne d'acquérir la partie de l'immeuble de la Chutzenstrasse 10 qui appartenait jusque-là à l'office AI. Les travaux de transformation et de rénovation ont commencé la première semaine de janvier déjà. Même si les travaux ont été menés dans les règles de l'art et de manière soignée, il n'a pas été possible d'éviter la poussière, le bruit et les courants d'air hivernaux. Ces désagréments se sont révélés payants, et les collaboratrices et collaborateurs ont exprimé leur contentement quant à leurs nouveaux postes de travail. Le calendrier serré a pu être tenu, et les locaux ont été terminés à temps pour le jour du déménagement. Grâce à une très bonne planification, les quelque 80 postes de travail ont été déplacés au sein du bâtiment en un seul jour.

L'immeuble de bureaux de la Chutzenstrasse 10 aurait été trop grand pour les besoins de la Caisse de compensation. Avec la Ligue pulmonaire suisse et la Ligue pulmonaire bernoise ainsi que le Service régional Berne-Mittelland, nous avons trouvé des partenaires de location idéaux, qui se sont installés par étapes entre avril et mai 2013, et qui occupent quelque 2000 m² aux troisième et quatrième étages.

Nouvelle solution logicielle avec workflow des créanciers pour la gestion des finances et de la comptabilité

Même si la nouvelle solution logicielle pour les finances et la comptabilité est un programme standard, quelques adaptations ont dû être réalisées en fonction des spécialités et des dispositions légales de la branche des assurances sociales. L'intégration de NIL dans la comptabilité des débiteurs et de NIL+ dans la comptabilité des prestations a demandé une étroite collaboration entre les divers fournisseurs de logiciels. Les interfaces entre les systèmes utilisés à l'interne et l'échange de données avec la Centrale de compensation ont dû être intensément testés et n'ont pas rempli toutes les exigences d'emblée. Certains travaux d'ajustement et de correction n'ont pu être réalisés



N° 5
Cotisations AVS par personne, 1948–2013
 (cotisation minimale/maximale des personnes sans
 activité lucrative en CHF)

qu'« à la main » et moyennant un travail supplémentaire. Nous avons constaté par la suite que les collaboratrices et collaborateurs de la Division finances et comptabilité avaient vécu toutes les phases habituelles de la mise en œuvre d'un logiciel: l'introduction était attendue avec beaucoup d'impatience, puis avec les difficultés a suivi un sentiment de déception et enfin, après les corrections et adaptations ordinaires, la satisfaction a fait son retour. Nous sommes sur la bonne voie.

L'introduction du workflow des créanciers a permis un traitement rapide des créanciers et elle garantit le standard nécessaire dans le domaine du contrôle des factures et de l'obligation de visa.

L'informatique

L'informatique a développé cinq plateformes de système fonctionnelles différentes pour les nouvelles solutions logicielles NIL+ ainsi que de comptabilité financière et d'exploitation (CoFi/CoEx) avec workflow des créanciers. Grâce à ces plateformes, les applications spécialisées peuvent être exploitées et indépendamment testées avec l'ensemble des systèmes périphériques (workflow des créanciers, connexion avec la CdC, smClient-Sedex, Outlook, imprimantes).

Le nouveau système de sauvegarde a lui aussi été mis en service au moment du changement d'année 2012/2013. Le système de sauvegarde a été réparti physiquement sur trois sites. Les systèmes propriétaires utilisés jusque-là ont ainsi pu être remplacés.

Pour des raisons de sécurité informatique, un deuxième centre de calcul a été mis en place et, tout comme le sous-domaine « storage » (sauvegarde), mis en service au 2^e trimestre. De plus, le raccordement des agences au réseau a été adapté aux nouveaux défis techniques et mis en exploitation.

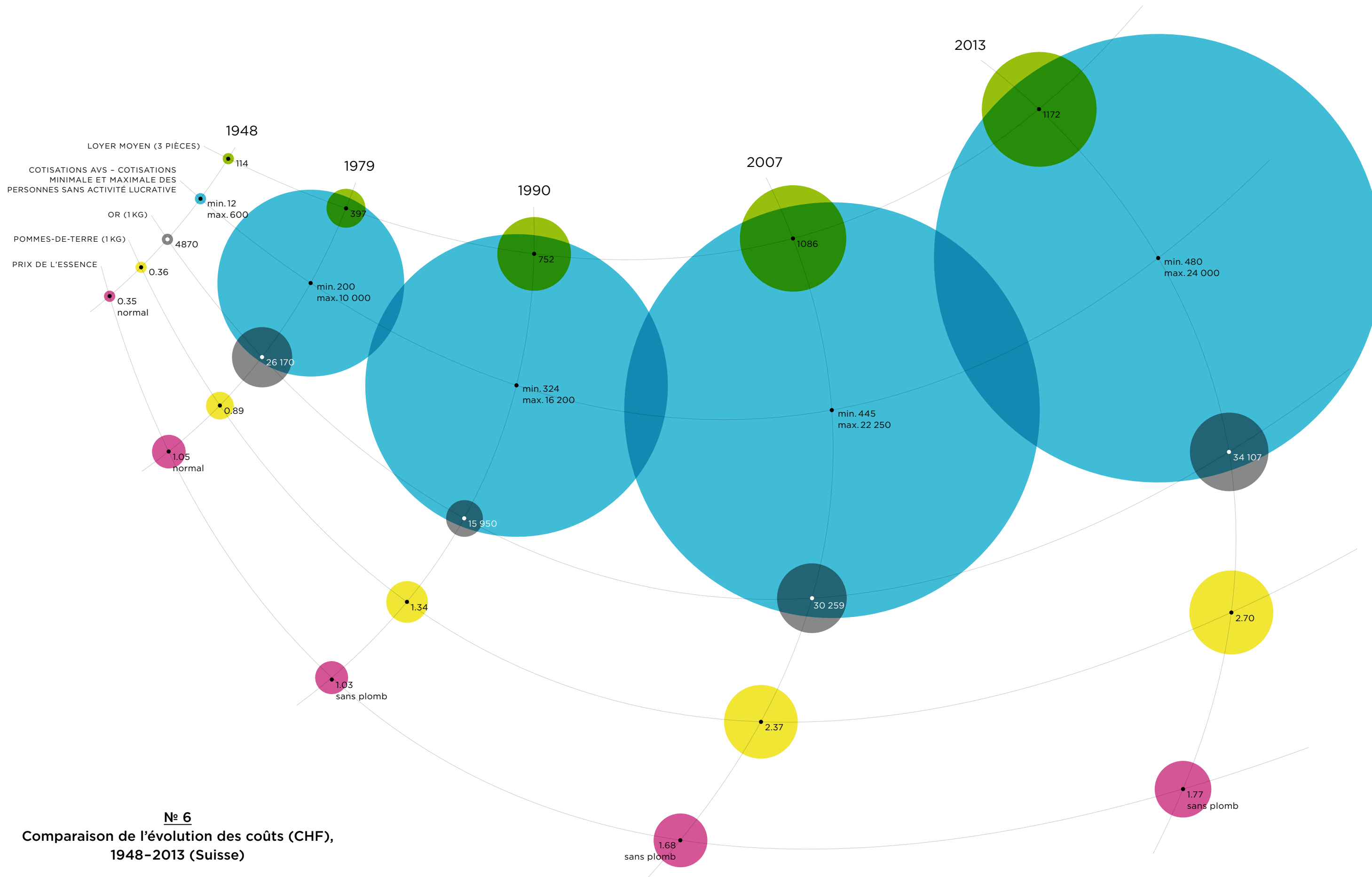
En raison de l'évolution technique et de la complexité grandissante des composants utilisés, l'organisation structurelle et procédurale en ce qui concerne l'informatique a été adaptée et optimisée. Ces adaptations ont notamment porté sur l'uniformisation de la gestion des utilisateurs et des structures organisationnelles.

Encadrement des agences AVS

Les agences AVS sont le premier et plus important interlocuteur, notamment pour les bénéficiaires de rentes AVS et AI qui perçoivent des prestations complémentaires et assument une fonction essentielle de conseil. Grâce à NIL+, les agences sont également impliquées dans la procédure de traitement des différents types de prestations. Nous aidons les agences à avoir rapidement accès à nos systèmes informatiques et leur faisons parvenir des informations importantes à cet effet. Nous mettons à la disposition des agences AVS des documents d'information sur différentes questions techniques que celles-ci peuvent consulter et publier sous forme électronique. Sur le plan formel, nous avons adapté un grand nombre de formulaires et optimisé les processus.

Gestion des comptes individuels

L'e-portal existant à l'usage de nos membres a été adapté aux besoins et modernisé. Parmi les innovations les plus importantes pour les employeurs, on mentionnera, outre l'annonce en ligne des mutations concernant les collaborateurs et la transmission électronique du revenu soumis à cotisation, la possibilité de gérer plusieurs mandants avec un seul et unique nom d'utilisateur (ce qui est intéressant notamment pour les fiduciaires), une vue d'ensemble de toutes les mutations annoncées ainsi que la transmission des rectifications en relation avec les avis de salaires.



N° 6
Comparaison de l'évolution des coûts (CHF),
1948-2013 (Suisse)

Organisation

Caisse de compensation du canton de Berne

Autorité de surveillance

Office fédéral
des assurances sociales (OFAS)

Organe de révision

Ernst & Young AG
3001 Berne

Conseil de surveillance

Président

Neuhaus Christoph

Membre du Conseil-exécutif, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, Berne (président d'office)

Vice-présidence

Vacante

Membres

Bohren Urs Friedrich

Economiste d'entreprise ESCEA, Bolligen

Ender Meinrad

Directeur de la Band-Genossenschaft, Berne

Graber Jean-Pierre

D^r ès sc. pol., ancien conseiller national, La Neuveville

Mühlheim Barbara

Directrice KODA, membre du Grand Conseil, Berne

Rérat Jean-Pierre

Ing. dipl, EPF, ancien membre du Grand Conseil, Sonvilier

Streiff-Feller Marianne

Conseillère nationale, Urtenen-Schönbühl

Organisation interne

Directeur

Schläfli Heiner

Economiste d'entreprise HES

Division

Cotisations et allocations

Gygax Robert

Chef de division

Membre de la direction jusqu'au 30 avril 2013

lic. oec. HSG

Benz Martin

Chef de division

Membre de la direction depuis le 1^{er} mai 2013

lic. ès sc. pol.

Leuenberger Andreas

Chef de division adjoint

Avocat

Division prestations

Haas Stefan

Chef de division

Membre de la direction

Economiste d'entreprise ESCEA

Schneiter Edith

Cheffe de division adjointe

Division support et services

Rudin Claudia

Cheffe de division

Employée de commerce dipl. ESGC

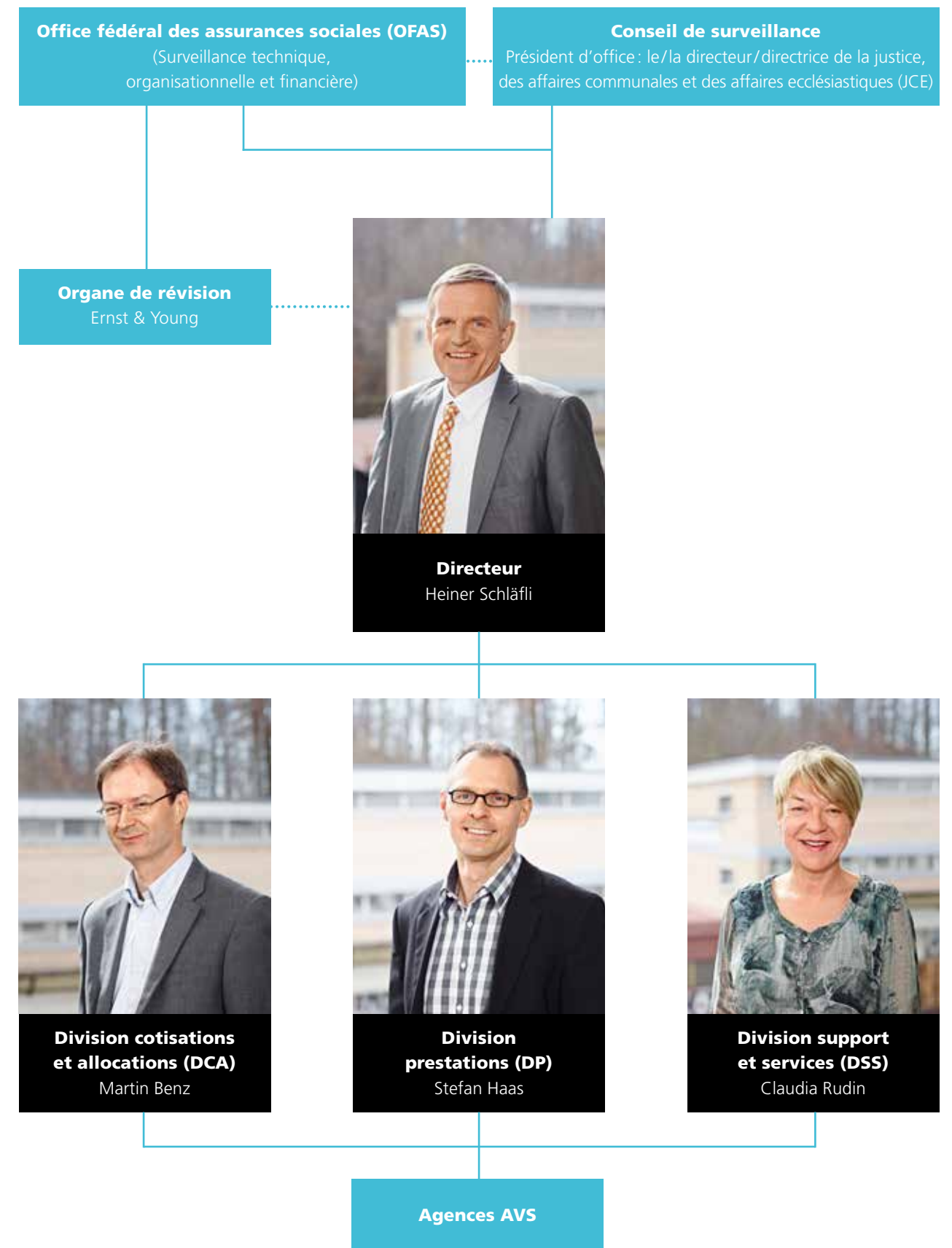
Membre de la direction

Heiniger Peter

Chef de division adjoint

Diplômé en gestion des assurances sociales

Formation postgrade HES



Comptes annuels 2013

Caisse de compensation du canton de Berne

Bilan	2013	2012
Actifs		
Avoirs en compte courant personnes assujetties au paiement de cotisations	4 474 117	5 232 702
Liquidités	1 352 324	1 244 591
Autres avoires	1 138 159	2 802 794
Placement de capitaux	15 444 479	14 883 665
Immeubles	30 762 255	12 883 000
Biens meubles	1 922	2 294
Actifs transitoires	18 000	28 000
Résultat du compte d'administration (perte)	479 069	
Total des actifs	53 670 325	37 077 046
Passifs		
Engagements en cours	2 196 301	2 148 607
Dettes compte courant	4 000	0
Autres dettes	17 000 000	0
Provisions	8 502 366	9 148 304
Passifs transitoires	448 412	260 889
Réserves générales	25 519 246	25 497 654
Résultat du compte administratif (bénéfice)		21 592
Total des passifs	53 670 325	37 077 046

Compte d'administration

Charges		
Frais de personnel	21 019 009	21 079 548
Frais de matériel	11 811 653	13 807 989
Coûts locaux/immeubles	2 910 658	2 878 933
Prestations de tiers	6 856 320	6 384 877
Intérêts passifs/coûts de capital	219 828	57 454
Amortissements	3 320 271	4 110 869
Frais administratifs généraux	222 559	302 361
Constitution de provisions	255 000	246 000
Résultat du compte d'administration (bénéfice)	0	21 592
Total des charges	46 615 298	48 889 623
Produits		
Contributions aux frais administratifs	20 280 001	20 580 480
Produits de la fortune	3 148 220	3 040 071
Rémunérations (émoluments)	1 993 701	2 055 140
Produits des prestations	3 989 591	3 568 594
Indemnités pour frais administratifs	13 009 996	13 068 174
Produits d'administration généraux	1 667 441	4 677 008
Remboursements	1 147 279	1 350 156
Dissolution de provisions	900 000	550 000
Résultat du compte d'administration (perte)	479 069	0
Total des produits	46 615 298	48 889 623

Compte d'exploitation AVS/AI/APG	2013	2012
Cotisations		
AVS/AI/APG	1 308 827 789	1 317 068 120
Assurance-chômage	236 727 147	235 753 713
Allocations familiales agriculture	1 983 342	1 868 471
Total des cotisations	1 547 538 278	1 554 690 304

Prestations

Rentes AVS		
Rentes ordinaires	2 416 711 369	2 352 378 962
Rentes extraordinaires	4 358 328	4 265 686
Allocations pour impotents	35 300 714	35 908 202
	2 456 370 411	2 392 552 850
Prestations AI		
Rentes ordinaires	268 411 575	284 541 153
Rentes extraordinaires	93 467 104	92 756 713
Allocations pour impotents	29 597 380	29 945 580
Indemnités journalières AI	32 778 995	33 828 465
	424 255 054	441 071 912
Prestations allocations familiales agriculture		
en faveur des employeurs agricoles	2 963 600	2 774 529
en faveur des agriculteurs indépendants	16 958 565	21 586 294
	19 922 166	24 360 823
Prestations APG		
Allocations de perte de gain	68 190 906	68 399 094
Redistribution		
Taxe sur le CO ₂	1 976 641	5 066 727

Total des prestations	2 970 715 178	2 931 451 406
------------------------------	----------------------	----------------------

Comptes annuels 2013

Caisse d'allocations familiales du canton de Berne

Bilan	2013	2012
Actifs		
Avoirs en compte courant personnes assujetties au paiement de cotisations	12 227 131	14 864 694
Liquidités	0	504 241
Autres avoires	392 464	378 072
Placements de capitaux	98 643 523	93 735 414
Comptes de régularisation	797 594	869 234
Résultat du compte d'administration (perte)		1 322 081
Total des actifs	112 060 712	111 673 736
Passifs		
Engagements en cours	1270	0
Liquidités	502 683	0
Provisions	1 295 717	1 084 691
Provisions corrections de valeur sur les placements de capitaux	1 400 000	800 000
Réserves générales	108 466 964	109 789 045
Résultat du compte d'administration (bénéfice)	394 078	
Total des passifs	112 060 712	111 673 736

Compte d'administration

Charges		
Frais de personnel	1 517 500	1 117 400
Frais de matériel	684 600	486 500
Coûts des locaux	176 600	135 900
Prestations de tiers	1 446 715	1 203 195
Coûts de capital	33 340	23 830
Amortissements sur immobilisations corporelles	89 100	157 300
Frais administratifs généraux	123 200	122 200
Correction de valeur sur les placements de capitaux	192 192	0
Provisions/corrections de valeur sur les placements de capitaux	600 000	800 000
Total des charges	4 863 247	4 046 325
Produits		
Produits de la fortune	3 885 871	3 549 427
Produits de prestations	120 000	120 000
Remboursement	0	126 128
Résultat du compte d'administration (perte)	857 376	250 770
Total des produits	4 863 247	4 046 325

Compte d'exploitation	2013	2012
Charges		
Allocations familiales	246 294 966	171 422 276
Amortissements sur les demandes de restitution/remises	79 690	60 751
Demande de restitutions allocations familiales	-1 555 652	-799 857
Résultat compte d'exploitation (bénéfice)	1 251 455	0
Total des charges	246 070 459	170 683 170
Produits		
Cotisations	247 384 208	171 019 958
Cotisations prescrites/avec remise	-1 313 749	-1 408 098
Résultat du compte d'exploitation (perte)	0	1 071 310
Total des produits	246 070 459	170 683 170

Prestations complémentaires (PC)

Prestations complémentaires annuelles		
à l'AVS	448 704 053	471 494 179
à l'AI	257 048 208	274 003 362
	705 752 261	745 497 541
Frais de maladie et d'invalidité		
à l'AVS	28 723 892	32 707 061
à l'AI	17 894 932	20 888 478
	46 618 824	53 595 539
Total des prestations PC	752 371 085	799 093 080

**Impressum**

Conception et réalisation :
wapico AG, Berne

Texte :
Caisse de compensation AVS
du canton de Berne

Photos :
Caspar Martig, Berne

Impression :
Läderach Druck, Berne



Ausgleichskasse des Kantons Bern
Caisse de compensation du canton de Berne
www.akbern.ch

Chutzenstrasse 10
3007 Berne
T +41 (0)31 379 79 79
F +41 (0)31 379 79 00
info@akbern.ch